



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

LE GROUPEMENT NATIONAL DE PLONGÉE UNIVERSITAIRE dont le siège est situé :
Salle des sports Chatelet – Rue Frédéric Combamale – 59000 Lille

tél :– www.gnpu.net

représentée par son Président Fanch LE DOZE
ci-après dénommée GNPU

Et

L'Association Longitude 181 Nature,

association à but non lucratif (loi de 1901) dont le siège est situé :

12 rue de La Fontaine 26 000 VALENCE

représentée par son Président, M. Patrice Bureau,
ci-après dénommée LONGITUDE 181

Préambule Longitude 181

L'association à but non lucratif (loi 1901), « Longitude 181 » fondée en 2002, a pour objet, selon ses statuts :

- de promouvoir une gestion durable de l'environnement et un partage plus équitable des ressources de la planète, notamment en diffusant et en mettant en application la « Charte Internationale du Plongeur Responsable »,

- d'aller à la découverte de la nature, à la rencontre des hommes et de leurs traditions, pour montrer l'extraordinaire diversité biologique et culturelle du monde, en privilégiant les techniques audiovisuelles et les conférences au cours desquelles explorateurs et scientifiques viennent partager leur expérience

- de tout mettre en œuvre, si elle le juge nécessaire, pour faire respecter les textes législatifs et réglementaires, départementaux, nationaux et internationaux, relatifs à la protection de la nature, au développement durable, et à un partage plus équitable des ressources de la planète, notamment en se portant partie civile, le cas échéant.

L'association s'appuie sur :

- La charte internationale du plongeur responsable qu'elle a lancé en 2002. Cette charte est aujourd'hui traduite et diffusée en 22 langues.
- Guide International des Centres de Plongée Eco Responsables, initié en 2011 par Longitude 181, dont la première édition a été diffusée en 2012, et qui est disponible sur Internet depuis 2013.

Préambule du GNPU

Le Groupement National de Plongée Universitaire (GNPU) rassemble les structures universitaires qui proposent l'activité plongée à leurs étudiants et personnels. Il se veut un espace d'échanges et de rencontres autour des activités sous-marines dans le cadre universitaire. La plongée est un moyen de formation pour nos étudiants à des fins de loisirs ou préprofessionnelles. Attestations de niveaux (PE et PA suivant le Code du sport), mais aussi Modules Spécifiques Universitaires (Enseignement, Environnement et biologie, Médecine et secourisme, Archéologie sous-marine) qui enrichissent les pratiques.

Synthèse des synergies

Il est expressément stipulé que Longitude 181 n'assume aucune responsabilité concernant les activités du GNPU, et ne saurait voir sa responsabilité engagée en raison de l'acquisition, de l'utilisation ou de la promotion des services proposés et vendus par le GNPU. Seul le GNPU est responsable de ses activités et de leurs éventuelles conséquences.

Longitude 181 et le GNPU ont constaté qu'elles avaient en commun un certain nombre de valeurs et d'objectifs en particulier ceux visant à développer l'éco responsabilité des plongeurs et du monde universitaire.

Aussi, les deux parties ont décidé de coopérer, notamment par le soutien et la promotion de l'association auprès des adhérents du GNPU.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de lister les conditions contractuelles permettant de :

- Favoriser le développement de l'association Longitude 181 et de ses objectifs en créant des synergies entre l'association Longitude 181 et le GNPU.

Article 2 : Longitude 181 Nature s'engage à :

- Cet engagement n'implique de la part de Longitude 181 aucune obligation de résultat concernant les activités exercées par le GNPU.
- Annoncer sur sa page facebook (Longitude 181), le partenariat entre le GNPU et Longitude 181.
- Présenter le GNPU dans une prochaine newsletter puis rappeler le partenariat une fois par an, avec un renvoi vers le site internet du GNPU
- Informer le GNPU des évolutions de la Charte et des nouvelles campagnes
- Respecter la charte d'utilisation de la communication du GNPU (nom, logo, visuels)

Article 3 : Le GNPU s'engage à :

- Soutenir Longitude 181 en proposant systématiquement à chacun de ses adhérents de devenir adhérent pour les individuels et Centres Ambassadeur pour les structures de plongée.
- Adhérer annuellement à Longitude 181 en tant que structure ambassadrice de la Charte Internationale du Plongeur Responsable pour un montant minimum d'adhésion annuelle de 100 €.
- Présenter Longitude 181 dans les documents du GNPU avec renvoi vers le site internet [www.longitude 181.org](http://www.longitude181.org).
- Imposer systématiquement la Charte Internationale du Plongeur Responsable dans le fonctionnement de toutes ses activités plongées et celles de ses adhérents.
- Participer aux différentes actions et campagnes menées par Longitude 181
- Avoir une approche éco responsable pour toutes ses activités

Article 4 : Validation et information préalable

Réciproquement pour les parties, le logo de chaque Partie sera mentionné et apparaîtra sur les supports de communication propres aux opérations de diffusion et de communication de Longitude 181 et les supports de communication du GNPU (journaux dédiés, sites web, ...).

Ces mentions seront portées suivant la charte graphique des logos ou mentions fournies par chacune des Parties ; les documents définitifs étant soumis à l'accord préalable des deux parties.

A défaut d'observations dans les 15 jours de la réception du projet de document, l'accord sera considéré comme acquis.

Leur reproduction sera effectuée suivant des normes de taille, de couleur et d'emplacement par type de supports en accord entre les Parties.

Longitude 181 et le GNPU s'autorisent mutuellement à communiquer sur cette convention. Chaque Partie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'image de l'autre Partie.

Article 5 : Durée

La présente convention prend fin le 31 Décembre 2019. Elle se renouvèlera annuellement par tacite reconduction. Chaque année, en Janvier, les parties conviennent de se rencontrer pour dresser le bilan de l'exercice passé et envisager les axes d'amélioration.

Article 6 : Résiliation

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception trois mois au moins avant chaque échéance annuelle.

La résiliation entrainera de facto, et de manière réciproque, cessation de toute communication sur le partenariat établie, ainsi que le retrait de toutes les présentations, logos, ou mention ayant trait à l'une ou l'autre des parties.

Article 7 : Droit applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de contestation quant à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, le Tribunal de Commerce de Valence sera seul compétent.

Fait en deux exemplaires originaux à Valence, le 16 Février 2019

Patrice BUREAU

Président de Longitude 181 Nature



Fanch LE DOZE

Président du GNPU

